

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 679

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la seconde phrase de l'alinéa 269, substituer à la seconde occurrence des mots :

« d'outre-mer »

les mots :

« territoriales ultramarines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à s'assurer que Mayotte est bien inclus dans les mécanismes d'association à la détermination de la politique étrangère de la France